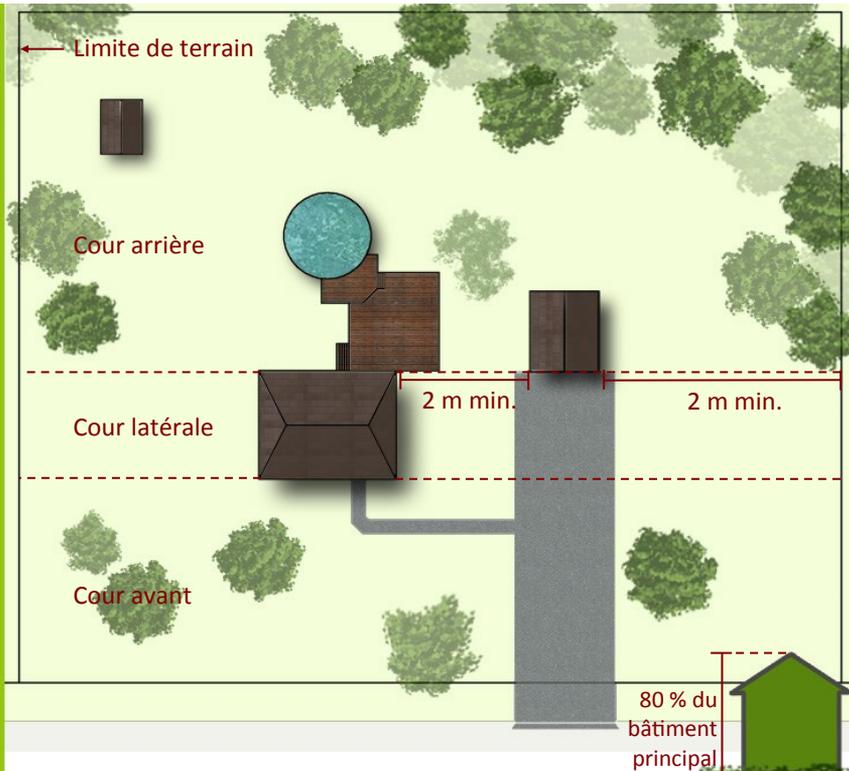


Abri d'auto



Superficie maximale*

Abri d'auto attenant au bâtiment principal : 45 m²

Abri d'auto isolé ou attenant à un garage isolé : 40 m²

Hauteur maximale

Abri d'auto attenant au bâtiment principal : la hauteur du bâtiment principal

Abri d'auto isolé ou attenant à un garage isolé : 80 % de la hauteur du bâtiment principal

Implantation

Abri d'auto attenant au bâtiment principal : Cour latérale ou arrière

Empiètement dans la cour avant d'un maximum de deux mètres prolongeant la cour latérale, sans toutefois empiéter dans la marge de recul avant minimale

Abri d'auto isolé ou attenant à un garage isolé : Cour arrière

Distances minimales

2 mètres des limites de propriété

2 mètres de tout autre bâtiment

* Veuillez consulter le Service de l'urbanisme et de l'environnement afin de valider la superficie maximale autorisée

Définition

Construction recouverte par un toit reposant sur des colonnes, destinée au stationnement ou au remisage des véhicules automobiles.

La construction d'un abri d'auto est autorisée à condition qu'il accompagne un bâtiment principal existant sur le terrain.

Nombre autorisé

Un abri d'auto attenant au bâtiment principal et un abri d'auto isolé ou attenant à un garage isolé par terrain.

En cas de disparité entre ce texte et la réglementation officielle en vigueur, cette dernière prévaut.

Permis requis

OUI

Documents à fournir

Plan d'implantation à l'échelle (fait par un arpenteur si moins de 30 cm avec les distances minimales mentionnées précédemment)

Plans et élévations à l'échelle

Description écrite des matériaux de revêtement

Valeur approximative des travaux

Assurez-vous que toutes les mesures et distances sont indiquées sur les plans

Tarif

75 \$

Ceci est un résumé de la réglementation. Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Cette documentation est disponible sur Internet :
villestoneham.com



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

**Service de l'urbanisme et
de l'environnement**

325, chemin du Hibou
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8
Téléphone : 418 848-2381